



Retrogradation de poste, que dois-je faire?

Par **fabien**, le **28/05/2012** à **11:26**

Bonjour,

Mon employeur vient de me dire au telephone hier qu'il veut me retrograder de position de responsable de salle a celle de serveur et ne pas me payer le salaire qu'il ma promis en tant que responsable mais celui d'un serveur malgres qu'on est bientot a la fin du mois et que j'ai travaille pour lui en tant que responsable.

Je n'ai commis aucune faute ou faute grave, il me dit simplement qu'il n'a plus besoin d'un responsable mais d'un serveur. Il m'a dit que je peux accepter le poste de serveur avec un salaire reduit ou je peux partir.

Je dois le voir aujourd'hui mais je ne sais pas si il va me licensier si je refuse la retrogradation, dans ce cas que dois-je faire?

Cordialement

Fabien

Par **pat76**, le **29/05/2012** à **17:22**

Bonjour

Vous avez signé un contrat de travail dans lequel est stipulé votre poste, votre rémunération et la durée de vos horaires?